YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2000
DELIBERATION N° 2000/05/741

OBJET: **GESTION DE LA PATINOIRE**
Appel d'offres ouvert européen : autorisation accordée au Maire de signer le marché.

LE Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles R 2131-1 et R 2131-3,

VU le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 253 bis, 296 à 298, 379-1 III et 384,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mars 2000, autorisant le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert soumise aux règles de publicité et de mise en concurrence communautaires relative à la gestion de la patinoire (mandat de collecte de recettes de recettes, location de patins à glace destinés aux usagers notamment),

CONSIDERANT que le marché ne comprend pas de tranches ni de lots et sera conclu pour une durée d'un an renouvelable deux fois par tacite reconduction, sans excéder trois ans,

CONSIDERANT que l'avis d'appel public à la concurrence correspondant a été adressé, pour insertion au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics et à l'OPOCE le 28 mars 2000 et a été publié dans le bulletin n°55 B, édition "fournitures et prestations", du 6 avril 2000,

CONSIDERANT la date limite de réception des offres fixée au 19 mai 2000 à 11 heures,

CONSIDERANT que le registre pour ouverture des plis fait mention de la réception de 3 offres dans les délais légaux,

CONSIDERANT que la Commission d'Appel d'Offres lors de ses séances des 19 et 22 mai 2000 s'est réunie afin de procéder à l'ouverture et à l'enregistrement des offres reçues dans les délais légaux,

CONSIDERANT qu'après examen des différentes propositions, la Commission d'Appel d'Offres s'est prononcée, à l'unanimité, pour retenir la société F.S.L. GESCLUB pour un montant forfaitaire annuel de 1.708.000 Francs H.T. soit 2.042.768 Francs T.T.C. (19,6%), mieux disante notamment au niveau de la valeur technique de sa proposition,

SES Commissions Travaux, Finances et d'Appel d'Offres consultées,

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
SITE INTERNET : WWW.VILLE-DE-YERRES.FR
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE -

APRES en avoir délibéré,

A la majorité des voix (6 abstentions : M. DESPREZ, Mme MERY, M. BOURDIN, Mme QUAINQUARD, M. PICARD, M. GAUTHIER),

PREND acte du choix de la Commission d'Appel d'Offres,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché correspondant avec la société FSL GESCLUB ainsi que tous les documents y afférents,

DIT que les crédits correspondant sont inscrits au budget de la commune, exercice 2000, fonction 4141, nature 656,

FAIT et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES (ESSONNE)

Nicolas DUPONT-AIGNAN

REÇU LE
- 5 JUIN 2000
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne)

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 05 juin 2000 et de la publication le 06 juin 2000
Le Maire.